



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2019



Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le mardi 3 décembre 2019 immédiatement après la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge, soit à 19 h 12, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Carole Panneton et André Rancourt ainsi que MM. les conseillers Denis Brabant, Robert Lambertz et Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

Est absente au cours de la présente séance, Mme la conseillère, Karine Bélisle.

La directrice générale, Mme Louise Chartrand, et Mme Lucie Bourque, greffière et directrice générale adjointe, sont aussi présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Charette, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 12.

420/03-12-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière et directrice générale adjointe, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 novembre 2019
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2019
4. Suivi de la mairie

Période de questions du public

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

1. Dérogation mineure numéro 2019-40046 (3458, chemin du Lac-aux-Bois-Francis Est)
2. PIIA numéro 2019-40048 – PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville
3. Mandat à la MRC d'Antoine-Labelle – Avis préliminaire et cartographie pour la modification réglementaire 2020
4. Mandat à une firme d'avocats – Procédures dans le dossier matricule numéro 0335-64-0000
5. Achat d'un véhicule utilitaire sport 4x4 hybride pour le Service d'urbanisme et d'environnement
6. Fixation de dates pour les ventes-débarras en 2020

C AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

1. Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement relative au Règlement numéro 2019-355 créant une réserve financière pour la vidange des bassins des étangs aérés et de la disposition des boues
2. Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement relative au Règlement numéro 2019-356 créant une réserve financière pour des réparations majeures des réseaux d'aqueduc de la Ville
3. Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement relative au Règlement numéro 2019-357 créant une réserve financière pour les allocations de départ des élus municipaux
4. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 2019-359 modifiant le Règlement numéro 123 concernant les animaux
5. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 2019-360 établissant un code de conduite des séances du conseil municipal



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2019

6. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 2019-361 décrétant l'application des chapitres III et IV du titre I de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (division en districts électoraux)
7. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 2019-362 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2020
8. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 2019-363 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de développement commercial (SDC) pour l'exercice financier 2020
9. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 2020-364 modifiant le Règlement numéro 333 établissant le traitement des élus

D CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Mandat professionnel à une firme d'arpenteur-géomètre pour des travaux de relevé topographique – Travaux de remplacement de conduites sur la montée Alphonse et les rues Labelle Nord et Boileau
2. Appel d'offres numéro 2019-01 – Travaux d'aménagement au parc de la Gare – Phase 2 – Autorisation de paiement des décomptes progressifs numéro 4
3. Travaux d'aménagement au parc de la Gare – Phase 2 – Mandat à un électricien
4. Appel d'offres numéro 2019-09 – Disposition de biens matériels excédentaires de la Ville – Vente des biens

E GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de novembre 2019
2. Approbation du budget 2019 de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides
3. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil
4. Suivi du Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Rivière-Rouge – Dépôt d'un extrait du registre des déclarations
5. Nomination d'un maire suppléant pour décembre 2019
6. Désignation du représentant et du substitut de la Ville au sein du conseil d'administration de la Régie de collecte environnementale de la Rouge
7. Nomination d'un maire suppléant – Année 2020
8. Approbation du contrat d'emploi de la trésorière
9. Embauche de personnel – Dépôt de la liste
10. Entente intermunicipale avec la Municipalité de La Macaza pour le partage d'une ressource du Service informatique de la Ville de Rivière-Rouge
11. Dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle de la Ville
12. Autorisation d'écritures de régularisation comptable
13. Demande d'aide financière dans le cadre du « Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés » (PRIMADA) – Projet d'aménagement d'un parc multigénérationnel au parc de la Gare – phase 2 – Amendement de la résolution numéro 111/12-03-19

F SÉCURITÉ PUBLIQUE

G TRAVAUX PUBLICS

H LOISIRS ET CULTURE

1. Renouvellement du bail pour la concession du restaurant et du bar au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) – Addenda

I DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

1. Annulation de la résolution numéro 375/01-10-19 – Participation au projet d'embauche d'un agent de développement régional

J DIVERS

1. Appui à la Municipalité de La Macaza – Projet de camping municipal
2. Appui à la Pourvoirie Cécaurel – Projet de développement touristique international

Période de questions du public

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

421/03-12-19

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2019

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 novembre 2019 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 novembre 2019 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

422/03-12-19

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2019 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2019 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

SUIVI DE LA MAIRIE

M. Denis Charette, maire, informe l'assistance qu'il souhaite fournir des informations et explications à propos du dossier suivant :

- Souper tournant à Nominingue le 11 novembre 2019.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

423/03-12-19

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2019-40046

CONSIDÉRANT que le maire a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation est mineure et qu'elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que cette demande concerne la propriété située au 3458, chemin du Lac-aux-Bois-Francis Est, étant composée par les lots 13-6 et 13-7 et partie du lot 13-8, rang 04 du cadastre officiel du Canton de Marchand, et qui est identifiée par le matricule 9834-76-0100;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre la régularisation du coin avant droit (côté lac) de la remise qui se localise à 0,32 mètre de la limite latérale droite, alors que la réglementation en vigueur exige une marge de 1,5 mètre;

CONSIDÉRANT que la remise a été construite suite à l'émission d'un permis;

CONSIDÉRANT que suite à un certificat de localisation du voisin, il a été porté à l'attention de la Ville que la remise ne respectait pas la marge minimale exigée;

CONSIDÉRANT que la remise est dérogatoire sur plus ou moins la moitié de sa profondeur, puisque l'autre moitié est conforme à la réglementation;

CONSIDÉRANT que l'emplacement actuel de la remise limite les possibilités de déplacement;

CONSIDÉRANT que la distance entre la remise et le garage est de 1,39 mètre au lieu de 1,5 mètre;

CONSIDÉRANT que la remise se localise à plus de 20 mètres de la ligne des hautes eaux du lac et à plus de 13 mètres du chemin;

CONSIDÉRANT que la remise en question n'a aucune ouverture sur le côté voisin et se trouve à plus de 20 mètres des bâtiments de la propriété voisine;

CONSIDÉRANT que la propriété se localise dans la zone « VIL-04 »;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-61/19-11-06 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 6 novembre 2019, recommandant au conseil municipal d'accepter la présente demande;

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la présente demande visant la régularisation du coin avant droit (côté lac) de la remise qui se localise à 0,32 mètre de la limite latérale droite, alors que la réglementation en vigueur exige une marge de 1,5 mètre et de régulariser la distance entre la remise et le garage à 1,39 mètre au lieu de 1,5 mètre, le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

424/03-12-19

PIIA NUMÉRO 2019-40048- PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville a été présentée pour la propriété située au 645, rue L'Annonciation Sud, soit sur le lot 261 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation et qui est identifiée par le matricule numéro 9942-23-5396;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur le remplacement d'une (1) enseigne existante sur poteaux par une nouvelle enseigne sur poteaux au commerce « Bureau vétérinaire Charbonneau »;

CONSIDÉRANT que l'enseigne proposée est composée de deux (2) faces en panneaux de PVC;

CONSIDÉRANT que la superficie totale de l'enseigne est de 1,96 mètre carré, alors que la superficie maximale admissible est de 3 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la hauteur de l'enseigne est de 2,57 mètres, alors que la hauteur maximale admissible est de 3 mètres;

CONSIDÉRANT que le bâtiment se localise dans la zone COM-13 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT que les dispositions applicables pour les enseignes en zone COM-13 sont définies aux articles 8.14 et suivants du Règlement numéro 182 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT que les membres du CCUE estiment que le projet respecte en majorité les objectifs et critères du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville, soit :

l'objectif 8 : Intégrer l'affichage sur les différents bâtiments et/ou terrains afin de permettre de développer une image distinctive et particularisée au centre-ville, en fonction des critères édictés au règlement;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-66/19.12.02 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 2 décembre 2019, recommandant au conseil municipal d'accepter la présente demande;

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la présente demande visant le remplacement d'une enseigne existante sur poteaux par une nouvelle enseigne sur poteaux, audit commerce, le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur et selon les esquisses fournies.

ADOPTÉE

425/03-12-19

MANDAT À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE – AVIS PRÉLIMINAIRE ET CARTOGRAPHIE POUR LA MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE 2020

CONSIDÉRANT que la Ville procèdera à une modification de ses règlements d'urbanisme au début de l'année 2020;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle devra supporter le personnel de la Ville dans le cadre de ce processus d'adoption des règlements d'urbanisme, incluant les avis préliminaires;

CONSIDÉRANT l'entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique pour la période 2019 à 2022;

CONSIDÉRANT que la Ville désire acquérir une banque d'heures lui permettant d'obtenir certains services de la MRC, le tout tel que défini à ladite entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge demande à la MRC d'Antoine-Labelle d'obtenir une banque de vingt (20) heures, conformément à l'entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique, afin d'utiliser les services de la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre du processus de modification de ses règlements d'urbanisme devant débuter en 2020.

Que la banque d'heures ainsi obtenue serve pour les services suivants :

- la vérification et la concordance des règlements d'urbanisme rédigés par la Ville;
- la tenue à jour du plan de zonage et des grilles des usages et des normes (au besoin);
- la production d'un avis préliminaire pour chacun des règlements d'urbanisme modifié par la Ville;
- les travaux cartographiques (au besoin);
- le support légal dans le processus (au besoin).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2019

Que tous les travaux de modification des règlements d'urbanisme, autres que ceux faisant partie de la demande à la MRC, soient assumés par le Service d'urbanisme et d'environnement ainsi que par le Service du greffe de la Ville.

Que la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, Mme Carine Lachapelle, soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution et pour utiliser la banque d'heures demandée auprès de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

426/03-12-19

MANDAT À UNE FIRME D'AVOCATS – PROCÉDURES DANS LE DOSSIER MATRICULE 0335-64-0000

CONSIDÉRANT que les lots plus amplement connus et désignés comme étant une partie des lots 19 et 20 du rang Sud-Ouest de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand, circonscription foncière de Labelle, pour le matricule 0335-64-0000 (ci-après appelé la Propriété) sont situés sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT qu'un abri forestier a été construit sans permis sur la Propriété;

CONSIDÉRANT que cet abri forestier est dérogatoire;

CONSIDÉRANT que 2 constats d'infraction ont été émis pour avoir construit un abri forestier dérogatoire;

CONSIDÉRANT que les propriétaires ont plaidé coupables au premier constat et ont été reconnus coupables par la cour municipale pour le deuxième;

CONSIDÉRANT que malgré les nombreux avis écrits transmis et les discussions avec les propriétaires, ces derniers refusent de se conformer;

CONSIDÉRANT que la situation perdure depuis 2016;

CONSIDÉRANT que la Ville ne peut tolérer une contravention à ses règlements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la firme « Trivium avocats » soit et est mandatée afin d'obtenir de la Cour supérieure les ordonnances nécessaires afin de rendre la Propriété conforme aux règlements et lois applicables sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE

427/03-12-19

ACHAT D'UN VÉHICULE UTILITAIRE SPORT 4X4 HYBRIDE POUR LE SERVICE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat d'un véhicule utilitaire sport Toyota RAV4 hybride 2020 pour le Service d'urbanisme et d'environnement auprès de « Toyota Mont-Laurier » au montant total de 34 179 \$ plus les taxes applicables (montant net de 35 883,68 \$), le tout conformément à leur proposition du 6 novembre 2019 et du document de demande de prix de la Ville.

Que ladite dépense soit prise à même le règlement d'emprunt numéro 2019-350.

Que la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, Mme Carine Lachapelle, soit autorisée à signer tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

428/03-12-19

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2019

FIXATION DE DATES POUR LES VENTES-DÉBARRAS EN 2020

CONSIDÉRANT que l'article 9.3 du Règlement numéro 182 relatif au zonage de la Ville précise que les ventes-débarras (ventes de garage) sont autorisées aux occasions déterminées par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer, pour l'année 2020, les dates autorisées pour les ventes-débarras (ventes de garage) sur le territoire de la Ville;

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

De fixer les ventes-débarras (ventes de garage) sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge aux dates suivantes :

- 15, 16, 17, 18, mai 2020;
- 22, 23, 24, 25, 26, 27 juillet 2020;
- 4, 5, 6 et 7 septembre 2020.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RELATIVE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-355 CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA VIDANGE DES BASSINS DES ÉTANGS AÉRÉS ET DE LA DISPOSITION DES BOUES

La greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, dépose le certificat concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 2019-355 créant une réserve financière pour la vidange des bassins des étangs aérés et de la disposition des boues, tenue le 21 novembre 2019.

Mme Bourque fait la lecture dudit certificat et déclare que le règlement numéro 2019-355 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RELATIVE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-356 CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR DES RÉPARATIONS MAJEURES DES RÉSEAUX D'AQUEDUC DE LA VILLE

La greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, dépose le certificat concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 2019-356 créant une réserve financière pour des réparations majeures des réseaux d'aqueduc de la Ville, tenue le 21 novembre 2019.

Mme Bourque fait la lecture dudit certificat et déclare que le règlement numéro 2019-356 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RELATIVE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-357 CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LES ALLOCATIONS DE DÉPART DES ÉLUS MUNICIPAUX

La greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, dépose le certificat concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 2019-357 créant une réserve financière pour les allocations de départ des élus municipaux, tenue le 21 novembre 2019.

Mme Bourque fait la lecture dudit certificat et déclare que le règlement numéro 2019-357 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.



No de résolution
ou annotation

Avis de motion

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2019

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-359 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 123 CONCERNANT LES ANIMAUX

La conseillère Carole Panneton donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2019-359 modifiant le Règlement numéro 123 concernant les animaux.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Carole Panneton dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.

Avis de motion

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-360 ÉTABLISSANT UN CODE DE CONDUITE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseiller Denis Brabant donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2019-360 établissant un code de conduite des séances du conseil municipal.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseiller Denis Brabant dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.

Avis de motion

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-361 DÉCRÉTANT L'APPLICATION DES CHAPITRES III ET IV DU TITRE I DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS

Le conseiller Robert Lambertz donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2019-361 décrétant l'application des chapitres III et IV du titre I de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (division en districts électoraux).

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseiller Robert Lambertz dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.

Avis de motion

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-362 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE, LES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

La conseillère Andrée Rancourt donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2019-362 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2020.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Andrée Rancourt dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.

Avis de motion

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-363 CONCERNANT LA COTISATION À ÊTRE PAYÉE PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (SDC) POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

Le conseiller Alain Otto donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2019-363 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de développement commercial (SDC) pour l'exercice financier 2020.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseiller Alain Otto dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.



No de résolution
ou annotation

Avis de motion

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2019

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-364 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 333 ÉTABLISSANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS

Le conseiller Robert Lambertz donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2020-364 modifiant le Règlement numéro 333 établissant le traitement des élus.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseiller Robert Lambertz dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.

Le conseiller Robert Lambertz présente le projet de règlement conformément à la loi.

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

429/03-12-19

MANDAT PROFESSIONNEL À UNE FIRME D'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE POUR DES TRAVAUX DE RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITES SUR LA MONTÉE ALPHONSE ET LES RUES LABELLE NORD ET BOILEAU

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat professionnel à la firme d'arpenteurs-géomètres « Arpentech des Laurentides inc. » pour des travaux de relevé topographique pour un montant total de 3 950 \$ plus les taxes applicables (montant net de 4 147,01 \$).

Que ladite dépense soit prise à même le Programme TECQ.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents relatifs à ce dossier et qu'il soit mandaté pour en assurer le suivi, le tout conformément au règlement en vigueur concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

430/03-12-19

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2019-01 – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU PARC DE LA GARE – PHASE 2 – AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉCOMPTES PROGRESSIFS NUMÉRO 4

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement au montant total de 67 176 \$ plus les taxes applicables (montant net de 70 526,40 \$) du décompte progressif numéro 4, incluant une retenue contractuelle de 10 %, à la compagnie « Paysagistes Northland inc. » relatif aux travaux d'aménagement au parc de la Gare – Phase 2, en suivi à l'appel d'offres numéro 2019-01 de la Ville, le tout conformément au rapport daté 19 novembre 2019 du surveillant des travaux.

ADOPTÉE

431/03-12-19

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU PARC DE LA GARE – PHASE 2 – MANDAT À UN ÉLECTRICIEN

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

De mandater la compagnie « Champagne électrique inc. » pour les travaux d'électricité à être effectués dans le cadre de l'aménagement au parc de la Gare – Phase 2, et ce, au montant total de 995 \$ plus les taxes applicables (montant net de 1 044,63 \$), le tout conformément à leur proposition du 7 août 2019.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2019

Que ladite dépense soit prise à même le règlement d'emprunt numéro 334.

Que le directeur du Service des loisirs et de la culture et directeur par intérim du développement économique et récréotouristique, M. Patrick Cyr, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour en assurer le suivi, le tout conformément au règlement en vigueur concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville de Rivière-Rouge.

432/03-12-19

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2019-09 – DISPOSITION DE BIENS MATÉRIELS EXCÉDENTAIRES DE LA VILLE – VENTE DES BIENS

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres numéro 2019-09 relatif à la disposition de divers biens matériels excédentaires de la Ville, le résultat de l'ouverture des soumissions du 28 novembre 2019 est le suivant :

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Bien matériel excédentaire	Montant de la soumission (plus les taxes applicables)
Aucun soumissionnaire	Niveleuse Champion 1997	_____
Le 27 novembre 2019 à 9 h 45 M. Denis Gareau	Pelle à neige 2004	305 \$
Le 28 novembre 2019 à 9 h 30 Déneigement Christian Gareau		550 \$
Le 28 novembre 2019 à 13 h 26 Entreprise Martin Gareau enr.		357 \$
Le 19 novembre 2019 à 14 h 15 M. Réjean Soucy	Véhicule tout-terrain VTT Bombardier 2008	1 209 \$
Le 22 novembre 2019 à 13 h 51 M. Éric Lortie		1 001 \$
Le 26 novembre 2019 à 10 h 55 M. Pierre Daudelin		1 110 \$
Le 27 novembre 2019 à 16 h 10 M. Guy Martel		1 360 \$
Le 28 novembre 2019 à 13 h 26 Entreprise Martin Gareau enr.		1 080 \$
Le 22 novembre 2019 à 13 h 51 M. Éric Lortie	Chenilles pour VTT BPR Apache	1 001 \$
Le 28 novembre 2019 à 13 h 26 Entreprise Martin Gareau enr.	Compresseur hydraulique	170 \$
Aucun soumissionnaire	Plaque vibrante	_____



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2019

Le 15 novembre 2019 à 13 h 30 M. Sébastien Gagné		402 \$	
Le 20 novembre 2019 à 11 h 50 M. Patrice Boivin		276 \$	
Le 26 novembre 2019 à 10 h 55 M. Pierre Daudelin	Remorque utilitaire artisanale	310 \$	
Le 27 novembre 2019 à 11 h 23 M. Gilles Blais		263 \$	
Le 28 novembre 2019 à 13 h 26 Entreprise Martin Gareau enr.		325 \$	
Le 28 novembre 2019 à 13 h 31 M. Jean-Marc Grenier		450 \$	
Le 28 novembre 2019 à 9 h 30 Déneigement Christian Gareau		Tracteur Kubota 1995	3 200 \$
Le 28 novembre 2019 à 13 h 26 Entreprise Martin Gareau enr.		Bombardier équipé de chenillettes	2 750 \$
Le 26 novembre 2019 à 10 h 55 M. Pierre Daudelin	Ford F-150 2007	660 \$	
Le 27 novembre 2019 à 9 h 45 M. Denis Gareau		805 \$	
Le 27 novembre 2019 à 15 h 35 M. Clément Sirois		501 \$	
Aucun soumissionnaire	51 luminaires de 400 watts	—	

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues par la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, et sa recommandation quant à la vente des biens;

Il est proposé par le conseiller Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la vente des biens matériels excédentaires suivants de la Ville comme suit :

- La pelle à neige 2004, à « Déneigement Christian Gareau » au montant de 550 \$ plus les taxes applicables, conformément à sa soumission du 28 novembre 2019.
- Le véhicule tout-terrain VTT Bombardier 2008 à « M. Guy Martel » au montant de 1 360 \$ plus les taxes applicables, conformément à sa soumission du 27 novembre 2019;
- Les chenilles pour VTT BPR Apache à « M. Éric Lortie » au montant de 1 001 \$ plus les taxes applicables, conformément à sa soumission du 22 novembre 2019;
- Le compresseur hydraulique à « Entreprise Martin Gareau enr. » au montant de 170 \$ plus les taxes applicables, conformément à sa soumission du 28 novembre 2019;
- La remorque utilitaire artisanale à « M. Jean-Marc Grenier » au montant de 450 \$ plus les taxes applicables, conformément à sa soumission du 28 novembre 2019;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2019

- Le tracteur Kubota 1995 à « Dénéigement Christian Gareau » au montant de 3 200 \$ plus les taxes applicables, conformément à sa soumission du 28 novembre 2019;
- Le Bombardier équipé de chenillettes à « Entreprise Martin Gareau enr. » au montant de 2 750 \$ plus les taxes applicables, conformément à sa soumission du 28 novembre 2019;
- Le Ford F-150 2007 à « M. Denis Gareau » au montant de 805 \$ plus les taxes applicables, conformément à sa soumission du 27 novembre 2019;

Que les bénéficiaires des biens matériels déposent, à la prise de possession, la somme totale de leur offre acceptée, plus les taxes applicables, soit en argent ou par chèque visé payable à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge et qu'ils prennent possession du bien soumissionné dans son état actuel, sans garantie et tel que vu.

Que la prise de possession se fasse dans les huit (8) jours de l'approbation de leur soumission par le conseil municipal.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents nécessaires à la vente desdits biens et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

433/03-12-19

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2019

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de novembre 2019 se détaille comme suit :

Salaires :	154 020,33 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	111 020,71 \$
Comptes courants :	<u>608 181,38 \$</u>
Total :	873 222,42 \$

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 326.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 326 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

ADOPTÉE

434/03-12-19

APPROBATION DU BUDGET 2019 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES HAUTES-LAURENTIDES

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge approuve le budget 2019 de l'Office municipal d'habitation (OMH) des Hautes-Laurentides, tel que présenté par la Société d'habitation du Québec en novembre 2019 et résumé comme suit :

Revenus	101 063 \$
Dépenses	107 156 \$
Déficit	(6 093 \$) partagé comme suit :

- contribution de la Société d'Habitation du Québec : 5 484 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2019

- contribution de la Ville de Rivière-Rouge : 609 \$.

Que la trésorière soit autorisée à effectuer tous les paiements supplémentaires pouvant devenir nécessaires suite à la révision du présent budget, et ce, conformément au règlement en vigueur concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du conseil suivants ont déposé une déclaration de leurs intérêts pécuniaires :

- M. Denis Charette, maire;
- M. Denis Brabant, conseiller;
- Mme Carole Panneton, conseillère;
- M. Robert Lambertz, conseiller;
- M. Alain Otto, conseiller;
- Mme Andrée Rancourt, conseillère.

SUIVI DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE – DÉPÔT D'UN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et suite à l'adoption, le 6 février 2018, du Règlement numéro 306 adoptant un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Rivière-Rouge, la greffière et directrice générale adjointe dépose donc un extrait du registre qui contient les déclarations des membres du conseil municipal visées à ladite loi, et ce, pour la période du 5 décembre 2018 au 3 décembre 2019 inclusivement.

435/03-12-19

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil approuve la nomination du conseiller Robert Lambertz en tant que maire suppléant de la Ville de Rivière-Rouge pour le mois de décembre 2019, lequel agira pour la Ville et pour l'Agglomération.

Que M. Lambertz, à titre de maire suppléant, devienne le premier signataire des chèques, effets et autres documents de la Ville à la Caisse Desjardins de la Rouge en l'absence du maire, M. Denis Charette, pour toute la période décrite ci-dessus, attendu que tous les membres du conseil sont habilités à signer lesdits chèques en cas d'urgence.

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 396/04-12-18, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2018.

ADOPTÉE

436/03-12-19

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT ET DU SUBSTITUT DE LA VILLE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE COLLECTE ENVIRONNEMENTALE DE LA ROUGE

CONSIDÉRANT la publication dans la Gazette officielle du Québec du 13 juillet 2019 du décret constituant la Régie de collecte environnementale de la Rouge;

CONSIDÉRANT que selon l'article 585 du *Code municipal* toutes les municipalités membres doivent désigner un représentant au conseil d'administration de la Régie parmi les membres de leurs conseils municipaux;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT que selon l'article 4.2 de l'entente intermunicipale créant la Régie, les municipalités membres doivent désigner un représentant et un substitut pour siéger au conseil d'administration de la Régie de collecte environnementale de la Rouge;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité

De désigner le maire à titre de représentant de la Ville et le conseiller, M. Alain Otto, comme substitut au sein du conseil d'administration de la Régie de collecte environnementale de la Rouge.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 306/06-08-19, adoptée lors de la séance du 6 août 2019.

ADOPTÉE

437/03-12-19

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT – ANNÉE 2020

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil approuve la nomination des conseillers suivants en tant que maire suppléant de la Ville de Rivière-Rouge, qui agiront pour la Ville et pour l'Agglomération :

- M. Alain Otto du 1^{er} janvier au 30 avril 2020;
- M. Robert Lambertz du 1^{er} mai au 31 juillet 2020;
- M. Alain Otto du 1^{er} août au 31 août 2020;
- M. Robert Lambertz du 1^{er} septembre au 31 octobre 2020;
- M. Alain Otto du 1^{er} novembre au 30 novembre 2020 :
- M. Robert Lambertz du 1^{er} décembre au 31 décembre 2020.

Que les conseillers désignés comme maire suppléant deviennent les premiers signataires des chèques, effets et autres documents de la Ville à la Caisse Desjardins de la Rouge en l'absence du maire, M. Denis Charette, pendant les périodes décrites ci-dessus, attendu que tous les membres du conseil sont habilités à signer lesdits chèques en cas d'urgence.

ADOPTÉE

438/03-12-19

APPROBATION DU CONTRAT D'EMPLOI DE LA TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT que la trésorière, Mme Guylaine Giroux, terminera sa période de probation le 31 décembre 2019 et que le conseil et la directrice générale se disent satisfaits de ses services;

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la fin de la période de probation de Mme Guylaine Giroux à titre de trésorière de la Ville de Rivière-Rouge.

D'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, le nouveau contrat d'emploi de Mme Giroux.

ADOPTÉE

EMBAUCHE DE PERSONNEL – DÉPÔT DE LA LISTE

La liste des personnes salariées embauchées au cours du mois de novembre 2019 est déposée conformément à l'article 7.1 du règlement numéro 326 de la Ville, modifié par le règlement 2019-358, ainsi que conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes* :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2019

Nom	Poste	Statut	Date
Marco Lalonde	Chauffeur-opérateur-journalier	Temporaire	12 novembre 2019
Patrick Lord	Chauffeur-journalier-Loisirs et TP	Régulier à temps partiel	11 novembre 2019

439/03-12-19

ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA POUR LE PARTAGE D'UNE RESSOURCE DU SERVICE INFORMATIQUE DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge et la Municipalité de La Macaza souhaitent mettre en commun les services d'un technicien informatique, lequel sera embauché par la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT le projet d'entente à intervenir entre les parties;

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, l'entente à intervenir avec la Municipalité de La Macaza pour le partage d'une ressource du Service informatique de la Ville.

Qu'en l'absence d'un desdits signataires, le maire suppléant ou la greffière et directrice générale adjointe, selon le cas, soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE

Conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et de l'article 10 du règlement numéro 325 de la Ville, le rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle de la Ville est déposé.

440/03-12-19

AUTORISATION D'ÉCRITURES DE RÉGULARISATION COMPTABLE

CONSIDÉRANT que certains contrats ou projets ont été affectés au surplus non affectés alors qu'ils auraient dû être pris à même le fonds de roulement et qu'il y a lieu de régulariser la situation;

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la trésorière, Mme Guylaine Giroux, à effectuer les écritures de régularisation comptable suivantes et qu'elle soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents nécessaires à ces transactions :

Résolution	Sujet	Montant net	Source de financement
143/02-04-19	Acquisition d'une autorécurveuse pour le centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR)	2 084,00 \$ (portion de la Ville – 25 %)	Fonds de roulement pour une période de remboursement d'un an
149/02-04-19	Aménagement des bureaux à l'hôtel de ville	6 824,19 \$	Fonds de roulement pour une période de remboursement de 3 ans
283/02-07-19	Achat d'une camionnette pour le service des travaux publics	57 743,13 \$	Fonds de roulement pour une période de remboursement de sept (7) ans

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

441/03-12-19

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2019

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU « PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS » (PRIMADA) – PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC MULTIGÉNÉRATIONNEL AU PARC DE LA GARE – PHASE 2 – AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 111/12-03-19

CONSIDÉRANT la résolution numéro 111/12-03-19, adoptée lors de la séance du conseil tenue le 12 mars 2019, autorisant le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Patrick Cyr, et la directrice générale, Mme Louise Chartrand, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés » (PRIMADA) et à signer tous les documents se rattachant à ce dossier;

CONSIDÉRANT que suite à l'obtention de l'aide financière, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a fait parvenir un protocole d'entente dont le signataire devait être le maire et qu'il y a lieu de modifier ladite résolution en conséquence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

De modifier la résolution numéro 111/12-03-19, adoptée lors de la séance du conseil tenue le 12 mars 2019, afin d'autoriser le maire, M. Denis Charette, et la directrice générale Mme Louise Chartrand, à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, le protocole d'entente et tous les documents nécessaires pour ce dossier.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 334/03-09-19, adoptée lors de la séance tenue le 3 septembre 2019.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

442/03-12-19

RENOUVELLEMENT DU BAIL POUR LA CONCESSION DU RESTAURANT ET DU BAR AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR) – ADDENDA

CONSIDÉRANT que le bail pour la location du restaurant et du bar au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR), intervenu avec M. Nicolas Bégin, est arrivé à échéance le 31 août 2019;

CONSIDÉRANT que selon ce bail, celui-ci peut être renouvelé pour une deuxième année additionnelle, soit du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020;

CONSIDÉRANT que les parties ont accepté de renouveler le bail actuel pour une année additionnelle conditionnellement aux modifications suivantes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner le renouvellement du bail pour la location du restaurant et du bar au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) avec M. Nicolas Bégin pour une année additionnelle, tel que prévu au bail en vigueur.

Que toutes et chacune des clauses, obligations et conditions décrites au bail couvrant la période du 1^{er} août 2017 au 31 août 2018 soient maintenues et soient valides pour la présente période de renouvellement du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020, le tout tel que modifié par l'addenda s'il y a lieu.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2019

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'addenda à intervenir audit bail, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Qu'en l'absence desdits signataires, le maire suppléant ou la greffière et directrice générale adjointe, selon le cas, soient autorisés à signer ledit addenda, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

443/03-12-19

ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 375/01-10-19 – PARTICIPATION AU PROJET D'EMBAUCHE D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

CONSIDÉRANT la résolution numéro 375/01-10-19, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} octobre 2019, portant sur la présentation d'une demande d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale pour le projet d'embauche d'un agent de développement régional;

CONSIDÉRANT que suite aux discussions intervenues avec les responsables du programme et la Ville, il a été décidé d'un commun accord entre les municipalités participantes de ne pas donner suite audit projet et qu'il y a lieu, en conséquence, d'annuler l'engagement de la Ville à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

D'annuler la résolution numéro 375/01-10-19, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} octobre 2019.

ADOPTÉE

DIVERS

444/03-12-19

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA – PROJET DE CAMPING MUNICIPAL

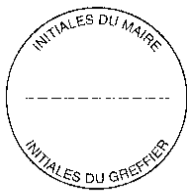
CONSIDÉRANT que la Municipalité de La Macaza souhaite réaliser des projets récréotouristiques dans une optique de développement économique et de création d'emplois;

CONSIDÉRANT que la Ville encourage les initiatives faites pour augmenter le récréotourisme dans la région;

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la lettre d'appui signée par le maire en date du 21 novembre 2019.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

445/03-12-19

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2019

APPUI À LA POURVOIRIE CÉCAUREL – PROJET DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE INTERNATIONAL

CONSIDÉRANT que la Pourvoirie Cécaurel est un acteur important au développement récréotouristique et qu'elle contribue à la visibilité de la région par son apport de produits et services récréotouristiques aux clientèles extérieures avec ses quelque 11 000 clients qui viennent profiter des différentes activités offertes annuellement;

CONSIDÉRANT que la Pourvoirie Cécaurel souhaite réaliser un projet de développement touristique international;

CONSIDÉRANT que la Ville encourage les initiatives faites pour augmenter le tourisme international;

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la lettre d'appui signée par le maire en date du 28 novembre 2019.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

NOTE : *M. le conseiller Robert Lambertz quitte la séance, il est 20 h 17.*

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sur proposition du maire et président de l'assemblée, M. Denis Charette, la séance est levée. Il est 20 h 25.

Denis Charette
Maire

Lucie Bourque
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire